



Objectifs de la formation

Savoir définir et identifier un trouble du voisinage

Connaître le processus d'intervention des élus et leurs responsabilités

La médiation et la démarche de contentieux en matière de troubles du voisinage

Mardi 11 juin 2024

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle du CA

Durée : 4 heures

De 8h30 à 12h30

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **Qu'est-ce qu'un trouble de voisinage ?**
- **Les différents troubles de voisinage :**
 - Les animaux
 - Les odeurs
 - La végétation
 - Les déchets sauvages
 - Le visuel
 - Le bruit
 - Les bruits liés à l'activité professionnelle
 - Les bruits de chantiers
 - L'eau
- **Le règlement des litiges**
- **Rôle et responsabilité des élus**
- **La médiation**
- **Le contentieux**

Intervenant : Claude REY
Directeur de l'Union des Maires